



ORDRE DES AVOCATS  
AU CONSEIL D'ÉTAT  
ET À LA COUR DE CASSATION

UNIV. PARIS 1  
PANTHÉON SORBONNE



SOCIÉTÉ  
DE LÉGISLATION  
COMPARÉE

ENM  
ÉCOLE NATIONALE  
DE MAGISTRATURE

COUR DE CASSATION



IRIS  
Institut de  
Recherche  
Juridique de  
la Sorbonne  
André Tunc

INSTITUT DES SCIENCES  
JURIDIQUE & PHILOSOPHIQUE  
DE LA SORBONNE - UMR 8103



*Cycle Entreprises et droits humains*

# Quelles obligations pour l'État de faire respecter les droits humains dans et par l'entreprise ?

Lundi 15 juin 2026



**DOSSIER  
DU PARTICIPANT**





# PRÉSENTATION DU CYCLE DE CONFÉRENCES

## « Entreprises et droits humains »

De manière parfois mal perçue, les entreprises sont au cœur des enjeux relatifs aux droits humains. En fournissant des emplois, en procurant de la nourriture, de l'eau, de l'énergie, ou encore des soins et des médicaments, en permettant d'accéder à l'information ou en contribuant aux déplacements, elles participent indéniablement à leur réalisation. Certaines entreprises sont également parfois exposées à des situations de non-respect de ces droits humains, voire associées à leur violation. Titulaire des droits fondamentaux compatibles avec leur nature, les sociétés interagissent avec toute la palette des droits humains consacrés au sein de nos ordres juridiques : droit à des conditions de travail décentes, droit à la vie, droit de ne pas être soumis à des traitements inhumains et dégradants, droit au respect de la vie privée et familiale, liberté de croyances, liberté d'information, liberté d'association y compris dans sa dimension syndicale, droit au procès équitable ou à la propriété...

La possible exposition des entreprises à des atteintes aux droits humains n'est pas en soi nouvelle. Elle a été abondamment illustrée à diverses périodes de l'histoire et sous un grand nombre de latitudes (traite des esclaves, Révolution industrielle, Holocauste ou encore Apartheid). Ce phénomène a toutefois pris une dimension particulière dans le contexte de la mondialisation, laquelle a entraîné un déplacement des frontières de l'entreprise. Au-delà du seul cadre du droit des sociétés, et dans un cadre qui ne se limite pas à une seule souveraineté, l'entreprise est désormais perçue dans une dimension élargie.

Au-delà de la société, elle se déploie et évolue désormais potentiellement, par l'intermédiaire du groupe de sociétés, de l'étendue des ensembles contractuels et, au-delà, par la prise en compte de la chaîne de valeur et de ses différentes parties prenantes, sur l'ensemble de la planète. Il y a là une réalité économique que le droit semble parfois encore peiner à appréhender correctement. Certaines situations emblématiques comme l'effondrement du Rana Plaza en 2013 en offrent des illustrations. Pourtant de nombreuses voies existent désormais pour permettre au droit de se saisir de cette réalité, dans le cadre du droit souple comme dans celui du droit international, existant ou en préparation, ou des droits nationaux, sans oublier le rôle particulier du droit européen. Toutes les disciplines juridiques et tous les acteurs, privés comme publics, de toutes tailles et dans tous les secteurs d'activité sont désormais concernés. Les réglementations prenant en compte les possibles enjeux liés aux droits humains dans le cadre des activités économiques se multiplient également sur tous les continents et les actions mettant en causes les autorités publiques comme les acteurs privés se développent de manière significative.

C'est à l'analyse de toutes les dimensions juridiques liées à la rencontre de l'entreprise et des droits humains que ce cycle de conférences est dédié. Comment protéger les droits humains, les faire respecter et comment réparer les atteintes qui y sont portées ? Ceci vaut tant au niveau international (premier temps du cycle) qu'au niveau national (second temps du cycle) et devra être envisagé dans une perspective éclairée par la pratique et le droit comparé.

### **Cycle de conférences sous la direction scientifique de :**

- **François Guy Trébulle**, professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- **Marie de Pinieux**, maître de conférences à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- **Agnès Roblot-Troizier**, professeure à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

## CONFERENCE DU LUNDI 15 JUIN 2026 DE 16H À 18H

### « Quelles obligations pour l'État de faire respecter les droits humains dans et par l'entreprise ? »

---

Si l'entreprise contribue largement à la réalisation des droits humains, elle peut également être à l'origine de leur violation. La présente conférence se propose d'aborder le rôle et la place de l'État dans la prise en compte de cette réalité.

L'État édicte la norme. Ainsi a-t-il la charge d'édicter ou de s'assurer que seront adoptées des réglementations qui prennent en considération les droits humains. Comment et à quel niveau le fait-il concrètement ? comment peut-il s'assurer de leur réalisation effective dans l'entreprise ?

L'État doit ainsi s'assurer que les droits humains sont respectés dans l'entreprise. Son action et son contrôle sont ici tournés vers les droits de celles et ceux qui travaillent au sein de l'entreprise, qu'il s'agisse par exemple de la protection de la santé, de la sécurité au travail ou de l'exercice effectif de la liberté syndicale.

L'État doit encore s'assurer que l'entreprise assume ce respect dans l'accomplissement de son activité. Le regard de l'État se porte alors sur les incidences de cette activité pour les tiers, la société civile, l'environnement.

Ce sont ces réflexions et interrogations que cette conférence du 15 juin se propose d'approfondir.

#### Conférences à venir dans le cadre de ce cycle :

- Jeudi 2 juillet 2026, de 16h à 18h, à la Cour de cassation – **L'État, garant des droits humains dans l'entreprise mondialisée : état des lieux des lois vigilance**
- Octobre 2026, de 16h à 18h, à l'université Paris 1 - **L'État, comme opérateur économique et les droits humains**
- Lundi 9 novembre 2026, de 16h à 18h, à la Cour de cassation - **Contrat, chaîne d'approvisionnement et droits humains**
- Jeudi 10 décembre 2026, de 16h à 18h, à la Cour de cassation – **Entreprises, droits humains et zones de conflit**

## PRÉSENTATION DES INTERVENANTS

### Ouverture

#### Marc Guillaume



#### Vice-président du Conseil d'État

Ancien élève de l'École nationale d'administration (promotion « Victor Hugo », 1991), Marc Guillaume est titulaire d'une maîtrise de droit international et européen et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris. Entré au Conseil d'État à la sortie de l'ENA en 1991, il exerce d'abord ses fonctions à la section du contentieux puis à la section de l'intérieur.

Il poursuit sa carrière à l'extérieur du Conseil d'État, notamment au ministère de la défense, où il est successivement délégué aux affaires juridiques (1995-1999) puis directeur des affaires juridiques (1999-2002). Il est ensuite directeur des affaires civiles et du Sceau au ministère de la justice (2002-2007).

Il exerce ensuite les fonctions de secrétaire général du Conseil constitutionnel (2007-2015), de secrétaire général du Gouvernement (2015-2020), puis de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris (2020-2026).

Marc Guillaume est nommé vice-président du Conseil d'État le 21 mai 2026.

### Introduction et modération du débat

#### Thomas Lyon-Caen



#### Président de l'Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation

Avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation depuis 2011, Thomas Lyon-Caen est ancien Premier Secrétaire de la Conférence du Stage des Avocats aux Conseils (2006).

Ancien membre du Conseil de l'Ordre, il a également été membre de la commission de déontologie de l'Ordre, ancien chargé d'enseignement au sein de l'Institut de formation et de recherche des avocats aux Conseils (IFRAC) et ancien membre du groupe de travail « Usages et bonnes pratiques » du Conseil consultatif conjoint de la relation magistrats-avocats (C.C.C.).

Thomas Lyon-Caen est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, président de l'Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation.

## Intervenants

### Bérénice Bauduin



© Julien Benhamou - Chancellerie des universités de Paris

#### **Maîtresse de conférences en droit privé, université Paris 1 - Panthéon Sorbonne**

Bérénice Bauduin est enseignante et chercheuse spécialisée en droit social et plus particulièrement en droit social constitutionnel. Après avoir rédigé une thèse portant sur « la constitutionnalisation du droit du travail » qui a été récompensée par plusieurs prix, Bérénice Bauduin a été recrutée comme maîtresse de conférences à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Elle a parallèlement travaillé pendant trois années au sein du service juridique du Conseil constitutionnel, pour lequel elle a participé à l'instruction des questions prioritaires de constitutionnalité et à la rédaction des décisions afférentes. Depuis quelques années, elle développe également une expertise en droit pénal du travail et multiplie, dans ce cadre, les interventions auprès de professionnels : magistrats et inspecteurs du travail. Elle co-dirige actuellement avec M. Baptiste Delmas le Master 2 Juristes de droit social en formation continue.

### Pierre Romain



#### **Directeur général du travail, ministère du travail**

Diplômé de l'École nationale d'Administration (promotion Léopold Sédar Senghor) et maître des requêtes au Conseil d'Etat, Pierre Romain a consacré l'essentiel de sa carrière aux questions de travail et d'emploi : à la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, comme adjoint, puis chef de la mission du fonds national de l'emploi de 2004 à 2008 puis entre 2012 et 2015, en qualité de sous-directeur en charge des questions de mutations économiques et sécurisation de l'emploi ; à la Direccte Ile-de-France de 2010 à 2012 ; au cabinet du Premier ministre de 2015 à 2017 en tant que conseiller travail emploi et dialogue social.

Il intègre le Conseil d'Etat en 2017, d'abord la section du contentieux puis la section sociale.

Pierre Romain est directeur général du travail depuis le 7 octobre 2020.

### Maud Vialettes



#### **Présidente adjointe de la section sociale du Conseil d'État**

Diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris et ancienne élève de l'École nationale d'administration (ENA, promotion « Mandela », 2001), Maud Vialettes est nommée auditrice au Conseil d'État en 2001.

Rapporteuse à la section du contentieux et, à partir de 2004, également à la section sociale, elle effectue, à compter de 2007, une mobilité en qualité de magistrat judiciaire à la section des mineurs puis à la section financière au sein du parquet près le tribunal de grande instance de Paris. Elle réintègre courant 2010 la section du contentieux au sein de laquelle elle exerce successivement en qualité de rapporteure publique, d'assesseure puis de présidente de chambre. Depuis septembre 2025, elle est présidente adjointe de la section sociale du Conseil d'Etat.



